

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



EN DATE DU 16 MARS 2016

Etaient présents

Mmes BELLOCQ Chantal – CAMPOS Anne-Marie – CANDAU Valérie – CLAVIER Hélène – LAHOURATATE Nicole – MOURTEROT Josiane –
MM AUSSANT Claude – BEROT-LARTIGUE Michel – CARRIORBE Arnaud – CASAUBON Jean-Paul – COUROUAU Francis – ESQUER Philippe – HARCAUT Jean – HORGUE-CARRERE Marcel – PARGADE Jean-Claude – SARTHE Jean-Marc – SOUCAZE René

Ont donné pouvoir :

Madame BERGES Isabelle à Madame Josiane MOURTEROT
Madame LETERRIER Claudine à Monsieur CARRIORBE Arnaud

Monsieur Jean-Claude PARGADE a été élu secrétaire de séance.

I - Approbation PV séance du 17 Février 2016

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2016 puis il demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2016.

II - Approbation programme travaux forestiers 2016

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions de l'ONF pour le programme de travaux forestiers en 2016.

Ce programme comporte des travaux de fonctionnement et d'investissement :

1) Travaux d'investissement : améliorations de peuplements (travaux sylvicoles)

- a) Première éclaircie/ parcelles 3, 4, et 5 : **4 850 € HT**
- b) élagage de peuplement feuillus/parcelles 3, 4 et 5 : **4 400 € HT.**

2) Travaux de fonctionnement (entretien) :

- a) Travaux de maintenance/création de parcellaire/parcelles 50 et 51 : **2 100 € HT**
- b) Travaux entretien/Route forestière d'Espioubet/Elagage accotements : **1 600 € HT**
- c) Travaux entretien courant sur sentiers/localisation / diverses parcelles : **1 500 € HT**
- d) Entretien aire d'accueil/Plateau de Laüs : **790 € HT.**

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable aux programmes de travaux forestiers pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux forestiers pour 2016
- **AUTORISE** le Maire à le signer
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

III - Création d'emploi/Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins de la Collectivité, notamment pour tenir compte du départ à la retraite d'un agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de son nécessaire remplacement :

- Création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (seul ce grade ouvre la possibilité d'un recrutement direct) à temps complet.

Il précise que si la procédure de suppression au tableau des effectifs de l'emploi permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est en cours, elle nécessite un avis préalable du Comité Technique Paritaire. Le Conseil Municipal ne pourra donc valablement délibérer sur cette suppression d'emploi qu'après réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au BP 2016.

IV - Création d'emploi/Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que pour améliorer le fonctionnement du service administratif de la Commune, il apparaît opportun de créer un emploi permanent à temps non complet (20 heures par semaine) d'agent d'accueil.

Il propose donc d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit :

- Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20 heures par semaine).

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence

- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au BP 2016.

V - Bourses Communales 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a abrogé depuis de nombreuses années, l'obligation des communes d'attribuer une bourse communale pour les bénéficiaires de bourses départementale pour études supérieures.

Cependant Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le principe d'une participation égale à **55 €** par bénéficiaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à mandater les bourses communales.

VI - Participation 2016/2017 aux frais de transport des élèves internes à OLORON, PAU, MAULEON ou d'autres communes domiciliés à ARUDY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération du 3 juillet 1998 établissant le principe d'une participation aux frais de transport des élèves internes à OLORON ou dans d'autres villes et domiciliés à ARUDY.

Monsieur le Maire propose de fixer la somme à **50 €** pour l'année scolaire 2016/2017.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.